



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2022/1754

Caluire-et-Cuire - Approbation de la convention d'occupation précaire du domaine privé consentie par la Ville de Lyon au profit du CCAS pour la mise à disposition d'un terrain sis 16 rue Pierre Brunier - EI 99024

Direction Centrale de l'Immobilier

**Rapporteur** : M. GODINOT Sylvain

**SEANCE DU 19 MAI 2022**

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 25 MAI 2022

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 12 MAI 2022

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA  
SEANCE : 73

DELIBERATION AFFICHEE LE : 25 MAI 2022

---

**PRESIDENT** : M. DOUCET Grégory

**SECRETAIRE ELU** : Mme ZDOROVITZOFF Sonia

**PRESENTS** : Mme PERRIN, M. DOUCET, Mme HENOCQUE, M. GODINOT, Mme VIDAL, M. BOSETTI, Mme LEGER, M. VASSELIN, Mme PERRIN-GILBERT, M. CHIHI, Mme RUNEL, M. LUNGENSTRASS, Mme AUGHEY, M. MAES, Mme DE LAURENS, M. MICHAUD, Mme NUBLAT-FAURE, M. HUSSON, Mme ZDOROVITZOFF, M. CHEVALIER, M. GIRAULT, Mme GOUST, Mme DUBOIS BERTRAND, Mme PRIN, M. VIVIEN, M. EKINCI, Mme TOMIC, M. MONOT, Mme DUBOT, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. DUVERNOIS, Mme BORBON, M. HERNANDEZ, M. BILLARD, M. BLANC, Mme DE MONTILLE, M. SOUVESTRE, Mme BOUAGGA, M. PRIETO, Mme ROCH, M. BERZANE, M. ODIARD, Mme MARAS, Mme CABOT, M. ZINCK, Mme BRAIBANT THORAVAL, M. GIRAUD, M. GENOUVRIER, Mme ALCOVER, M. CHAPUIS, Mme BRUVIER HAMM, Mme GEORGEL, M. DEBRAY, Mme POPOFF, M. KEPENEKIAN, M. REVEL, Mme VERNEY-CARRON, Mme CONDEMINE, M. BROLIQUIER, M. OLIVER, M. CUCHERAT, M. LEVY, M. COLLOMB, Mme GAILLIOUT, Mme PALOMINO

**ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS** : Mme DELAUNAY (pouvoir à M. REVEL), Mme BLANC (pouvoir à M. DUVERNOIS), M. DRIOLI (pouvoir à M. BOSETTI), Mme FRERY (pouvoir à M. HUSSON), Mme BACHA-HIMEUR (pouvoir à M. HERNANDEZ), M. SECHERESSE (pouvoir à M. CUCHERAT), Mme FERRARI (pouvoir à Mme PALOMINO)

**ABSENTS NON EXCUSES** :

2022/1754 - CALUIRE-ET-CUIRE - APPROBATION DE LA  
CONVENTION D'OCCUPATION PRECAIRE DU DOMAINE  
PRIVE CONSENTIE PAR LA VILLE DE LYON AU PROFIT  
DU CCAS POUR LA MISE A DISPOSITION D'UN TERRAIN  
SIS 16 RUE PIERRE BRUNIER - EI 99024 (DIRECTION  
CENTRALE DE L'IMMOBILIER)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 16 mai 2022 par lequel M. le Maire expose  
ce qui suit :

Le Centre communal d'action social (CCAS) de la Ville de Lyon anime une action générale de prévention et de développement social dans la commune, en liaison étroite avec les institutions publiques et privées. Le CCAS met en œuvre la politique sociale municipale sur son territoire, se traduisant par le développement de différentes activités d'aide et d'accompagnement des personnes âgées, des personnes en situation de handicap, des enfants, des familles en difficultés mais également de la lutte contre les exclusions.

L'association Alynéa a, quant à elle, pour objet social d'accompagner, avec bienveillance et exigence, toute personne en situation de fragilité, qu'elle qu'en soit la cause, pour qu'elle gagne en autonomie et (re)trouve une place dans la société. Les actions conduites par l'association rejoignent dans leur finalité les préoccupations du CCAS en direction des publics les plus démunis, notamment dans le domaine de la politique de résorption du sans-abrisme et d'amélioration des conditions de vie des personnes sans-abri. Politique publique complexe, elle nécessite la mise en œuvre d'actions sociales décloisonnées et innovantes, notamment pour prendre en compte les multiples dimensions de la vie des personnes concernées.

Dans ce cadre, un projet expérimental de mise à l'abri a été engagé il y a quelques mois en partenariat avec la Direction départementale de l'emploi, du travail et des solidarités, l'Orée AJD, Alynéa, la Ville de Lyon, le CCAS et la Maison de la veille sociale. Pour ce faire, l'association Alynéa a fait l'acquisition de quatre caravanes installées temporairement sur un terrain municipal mis à disposition de l'Orée AJD. La mise à disposition de ce terrain avait été conclue jusqu'au 17 mai 2021.

Afin de permettre la poursuite de cette expérimentation et l'accompagnement des personnes ayant choisi de s'inscrire dans ce dispositif, la Ville de Lyon a consenti à la mise à disposition à titre gratuit au profit du CCAS de Lyon et de l'association Alynéa, d'une partie du terrain municipal sis 16 rue Pierre Brunier, à Caluire, dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire du domaine privé communal pour une durée d'un an à compter du 17 mai 2021. La surface mise à disposition est approximativement de 200 m<sup>2</sup>.

L'expérimentation n'étant pas arrivée à son terme, le CCAS de Lyon a sollicité de la Ville de Lyon la reconduction de la mise à disposition pour une nouvelle période d'une année.

Cette mise à disposition s'effectuera dans le cadre d'une convention d'occupation temporaire à titre gratuit étant précisé que la valeur locative annuelle de la surface mise à disposition est de 2 200 € Les fluides seront à la charge du CCAS.

Vu ladite convention ;

Ouï l'avis de la commission Transition écologique - Mobilités ;

### **DELIBERE**

- 1- La convention susvisée, établie entre la Ville de Lyon, le CCAS de Lyon et l'association Alynéa, relative à la mise à disposition à titre gratuit d'un terrain sis 16 rue Pierre Brunier à Caluire-et-Cuire, pour une période d'un an à compter du 17 mai 2022, est approuvée.
- 2- M. le Maire est autorisé à signer ladite convention et tout document y afférent.

(Et ont signé les membres présents)  
Pour extrait conforme,  
Le Maire,

Grégory DOUCET